

AGORASSAS vs CAVEJ (IED-EDS Paris 1)

Par SimplyAhmed, le 13/06/2023 à 20:22

Bonjour,

Je me présente à vous. Je m'appelle Ahmed, j'ai 23 ans et après une licence d'économiegestion à l'université de Strasbourg, je souhaite me réorienter vers des études en Droit après m'avoir découvert une passion pour les matières juridiques et le monde juridique durant mes études. J'ai eu à suivre deux cours de Droit (Introduction au Droit et Droit des Affaires) et j'ai eu l'occasion d'accompagner plusieurs proches dans des recours, ce qui m'a convaincu de mon attrait pour la matière juridique. Je souhaiterais aujourd'hui m'orienter vers une carrière en tant qu'avocat et/ou dans la recherche et l'enseignement du Droit à l'université.

Je souffre d'un handicap et de problèmes de santé invalidants qui m'ont empêché de suivre une scolarité convenablement, et ce n'est qu'avec peine que j'ai pu validé ma licence cette année. C'est pourquoi, une licence de Droit à distance pourrait me convenir et s'adapter à mes besoins spécifiques. Je suis accepté en licence de droit à distance à Paris 1 (ex. CAVEJ) et en licence numérique de droit à Paris 2 (Agorassas). J'ai consulté plusieurs discussions sur ce forum et je pense que les deux formations se valent plus ou moins, avec de ce que j'ai lu, un léger avantage pour Assas en ce qui concerne les supports de cours.

Si des étudiants de l'une ou l'autre formation passe par là, j'aurais néanmoins quelques questions à vous poser pour pouvoir faire un choix éclairé, cela m'aiderait beaucoup.

- Etant donné mon projet professionnel, pensez-vous qu'une formation puisse être plus recommandé ou me donner de meilleurs chances de réussite à travail égal ? Avez-vous eu des retours positifs d'étudiants ayant réussi dans ce domaine d'activité à la suite de leurs études ? La notation est-elle plus dure à Assas qu'à la Sorbonne par exemple ? La poursuite d'études en master est-elle plus aisée après une licence dans l'une ou l'autre fac ? Quelle est la fac où il est plus facile de s'intégrer et développer des relations ?
- Je bénéficie actuellement d'aménagements spécifiques pour compenser mon handicap. J'ai lu que les deux universités proposaient des aménagements, mais Assas limite certains aménagements, comme par exemple l'aide pédagogique qui s'arrête en L1 alors que j'en ai bénéficié durant tous mon parcours, ou le tiers-temps qui ne s'applique qu'aux écrit. Est-ce vrai ? Parce que je ne pourrais pas suivre correctement mes études sans mon plan d'aménagement initial.

Si vous avez également des informations complémentaires ou des conseils à me donner concernant ses deux formations qui pourrait m'aider dans mon choix, je vous en serait reconnaissant.

Anmed	
Par bemma1 , le 04/09/2023 à 10:01	
Bonjour,	
As-tu choisi la Sorbonne ou Assas ou final?	
Emma	

Merci à vous.